

LE TÉTANOS

Le tétanos est une infection grave due à une toxine produite par une bactérie, potentiellement mortelle et évitable grâce à la vaccination. C'est une maladie à déclaration obligatoire

1. Epidémiologie

Le tétanos est devenu une maladie rare dans les pays industrialisés où la vaccination est généralisée. Ainsi, on ne recense plus que 0,05 à 0,15 cas par million d'habitants entre 2012 et 2017 en France et depuis 2005 moins de 15 cas par an sont recensés, la majorité des cas étant observée au printemps et en été.

2. Population à risque

Les personnes à risques sont celles qui ne sont pas ou mal vaccinées, notamment les personnes âgées. La déclaration obligatoire du tétanos a donc pour objectif la surveillance des cas de tétanos et l'étude de la couverture vaccinale sur le territoire.

3. Agent infectieux

Le tétanos est une infection due à *Clostridium tetani*, une bactérie présente dans le tube digestif des animaux et également largement retrouvée dans le sol sous une forme résistante : la spore. La bactérie produit une toxine (la tétanospasme) qui est responsable de la maladie. Cette toxine va affecter le système nerveux, local puis central, dans un délai de 4 à 21 jours après le contact avec *Clostridium tetani*.

4. Contamination

Le tétanos est une infection non contagieuse. La contamination va se faire par une pénétration cutanée de *Clostridium tetani* au niveau d'une plaie souillée : blessure de jardinage, blessure souillée par de la terre, plaie causée par du matériel souillé ou rouillé, morsure ou griffure d'animal... Suite à son passage dans l'organisme, la bactérie va se multiplier et produire ses toxines.



5. Clinique

Le tétanos généralisé, forme la plus fréquente (80% des cas), va commencer par une difficulté à parler et à ouvrir la bouche (on appelle cela le "trismus"). Cette contracture invincible de la mâchoire va atteindre les muscles du cou et du visage et progressivement s'étendre au reste du corps : on parle de généralisation des contractures. Cette forme généralisée est désormais rare et n'est observée qu'en cas de retard de diagnostic important.

6. Prévention

Aucune immunité n'est développée suite à cette infection et seule la vaccination complète (vaccins et rappels) est efficace en prévention.

Le vaccin antitétanique est obligatoire en France depuis 1940. Cette vaccination se fait chez le médecin généraliste et est associée à la vaccination contre la diphtérie et la poliomyélite.

La vaccination des enfants et des nourrissons doit se faire avec l'injection de 2 doses de vaccin à 2 mois et 4 mois, suivie d'un rappel à 11 mois puis à 6 ans et entre 11 et 13 ans. Les rappels à l'âge adulte se font à 25, 45 et 65 ans puis tous les 10 ans.

La vaccination des personnes de plus de 18 ans qui n'ont jamais été vaccinées contre le tétanos comporte 2 doses à 2 mois d'intervalle puis un rappel 8 à 12 mois après. Le calendrier vaccinal sera à poursuivre ensuite en fonction de l'âge, suivant les recommandations.

Associée à la vaccination, une bonne hygiène des plaies est obligatoire dans la prévention du tétanos, avec un nettoyage rigoureux et une désinfection si la plaie est souillée.

En cas de doute sur une contamination, un traitement par immunoglobulines (anticorps neutralisant la toxine) peut être fait, associé à une antibiothérapie (agit sur la bactérie), notamment en cas de plaie à risque (plaie très étendue, très sale...).

Sources :
www.infectiologie.com
E.Pilly 2020, 27e édition
www.santepubliquefrance.fr